

RÉSOLUTION N° 403

**RAPPORT BIENNAL 2001-2002 DE L'INSTITUT DE RECHERCHE ET DE
DÉVELOPPEMENT AGRICOLES DES CARAÏBES (CARDI)**

Le CONSEIL INTERAMÉRICAIN DE L'AGRICULTURE, à sa Douzième réunion ordinaire,

VU :

Le document IICA/JIA/Doc.279 (03), « Rapport biennal 2001-2002 de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) »,

CONSIDÉRANT :

Que, conformément à la Convention du CARDI, cette organisation doit présenter au Conseil interaméricain de l'agriculture un rapport biennal sur les éléments techniques, financiers et administratifs de son activité,

DÉCIDE :

1. De remercier le CARDI de son document, « Rapport biennal de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) ».
2. De féliciter le directeur exécutif de l'Institut de recherche et de développement agricoles des Caraïbes (CARDI) pour le contenu et la présentation dudit rapport biennal.